

**PROCÈS-VERBAL** du Conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 6 juin à 19h00 à la salle des délibérations du Conseil municipal situé au 22 rue Principale à Notre-Dame-de-Lorette, sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

Sont présents, les conseillères et conseillers :

Mme Édith Lalancette  
Mme Diane Imbault  
M. Jean-Eudes Simard  
M. Raphaël Langevin

Est absente madame la conseillère Sonia Gauthier

Est également présent, le directeur général par intérim : M. Charles Whissell

### **1. Ouverture de la séance**

Madame la mairesse Rita de Launière constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h08.

5234-06-02

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal : Séance ordinaire du 5 mai 2025
4. Période de questions du public

### **ORIENTATION ET DE DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

5. Confirmation d'achat auprès de l'ADMQ de chlorure de calcium liquide
6. Intégration de nouvelles municipalités à l'équipe d'urbanisme de la Régie le Géant
7. Implantation de la téléphonie IP au bureau municipal
8. Problématique réseau d'aqueduc – acceptation des travaux

### **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

10. Adoptions des dépenses de mai 2025

### **DOSSIERS D'INFORMATION**

11. Rapport des élus et de la direction générale
  - a. Dépôt des états financiers vérifiés 2024
12. Varia
  - a. Mandat d'embauche d'une direction générale
  - b. Avis de motion – Règles de location des vélos électriques
  - c. Projet régénération des bandes riveraines
  - d. Certificat d'autorisation utilisation de lots au chalet du 49<sup>e</sup> parallèle/MRC
  - e. Abrogation de la résolution #5225-05-05 - Embauche d'une ressource conjointe en voirie avec la municipalité de St-Eugène d'Argentenay et l'adjointe municipale
  - f. Abrogation de la résolution #5231-05-05 - Demande de subvention pour la réalisation d'un sentier pédestre
13. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

### **3. Procès-verbaux**

5235-06-02

**Séance ordinaire du 5 mai 2025**

Il est proposé et résolu à la majorité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 tel que déposé.

ADOPTÉ

#### 4. Période de questions du public

### ORIENTATIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5236-06-02

#### 5. Confirmation d'achat auprès de l'ADMQ de chlorure de calcium liquide

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

**CONSIDÉRANT QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités.

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2025;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

**QU'** un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

5237-06-02

**6. Intégration de nouvelles municipalités à l'équipe d'urbanisme de la Régie le Géant**

**CONSIDÉRANT QUE** Notre-Dame-Lorette reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

**CONSIDÉRENT QUE** les organismes municipaux de Notre-Dame-de-Lorette, Péribonka, Saint-Augustin, Saint-Eugène-d'Argentenay, Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Stanislas désirent présenter un projet de [indiquer le type de projet dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité].

Il est proposé par et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Notre-Dame-Lorette s'engage à participer au projet de « *Intégration de 6 nouvelles municipalités à l'Équipe d'urbanisme de la Régie* »
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la Régie intermunicipale GEANT, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne la mairesses madame Rita de Launière et la directrice générale par intérim madame Viviane Larouche pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉ

5238-06-02

**7. Implantation de la téléphonie IP au bureau municipal**

Il est proposé et résolu à l'unanimité de mandater le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell d'évaluer la possibilité d'implanter la téléphonie IP au bureau municipal auprès de la firme alliance Télécom.

ADOPTÉ

5239-06-02

**8. Problématique réseau d'aqueduc – acceptation des travaux**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter les travaux de réfection du réseau d'aqueduc tels que recommander par la Ville de Dolbeau-Mistassini ainsi que de payer toutes les factures reliées à ce projet.

ADOPTÉ

**APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

5240-06-02

**16. Adoptions des dépenses**

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2025, totalisant un montant de **9 093.94 \$** soit adoptée et peut ainsi être payée.

ADOPTÉ

**DOSSIERS D'INFORMATION**

**17. Rapport des élus**

**18. Rapport de la direction générale**

5241-06-02

**a. Dépôt des états financiers 2024**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers 2024 tel que déposés et de mandater la firme comptable MNP pour la vérification des états financiers 2025 de la Municipalité.

ADOPTÉ

**19. Varia**

5242-06-02

**a. Mandat d'embauche d'une direction générale**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter de mandater la mairesse madame Rita de Launière à initier un processus d'embauche pour combler le poste de direction générale.

ADOPTÉ

5243-06-02

**b. Avis de motion – Règles de location des vélos électriques**

Avis de motion est donné proposant l'adoption, à une séance ultérieure, d'un projet de règlement concernant l'encadrement des règles et des frais en cas de bris des vélos électriques.

ADOPTÉ

5244-06-02

**c. Projet régénération des bandes riveraines**

- CONSIDÉRANT QU'** il est reconnu depuis plusieurs années que le déboisement excessif des rives est une cause de la dégradation des lacs et cours d'eau;
- CONSIDÉRANT QUE** la bande riveraine est une bande de végétation naturelle de 10 mètres ou de 15 mètres si la pente est supérieure ou égale à 30%;
- CONSIDÉRANT QU'** il existe deux options qui s'offrent aux citoyens : évitez ou discontinuez toute intervention ou modification de la bande riveraine (tonte de gazon, abattage d'arbres, etc.) et de faire son propre aménagement en respectant les règlements et en obtenant les permis et autorisations requis ;
- CONSIDÉRANT** la volonté du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette d'encourager la remise à l'état naturel des rives des lacs et cours d'eau de notre municipalité que le présent programme a été élaboré.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé et résolu à l'unanimité :

- QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE** la municipalité de Chambord adopte le Programme d'aide financière pour la végétalisation des bandes riveraines ici-bas et accorde en 2025 une enveloppe budgétaire maximale de **3000 \$**.

ADOPTÉ

5245-06-02

**d. Certificat d'autorisation utilisation de lots au chalet du 49e parallèle/MRC**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'autoriser le chargé de projet, monsieur Michel Laurendeau à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'utilisation du territoire public auprès du ministre des Ressources naturelles et des Forêts et à signer tous les documents officiels exigés.

5246-06-02

**e. Abrogation de la résolution #5225-05-05 - Embauche d'une ressource conjointe en voirie avec la municipalité de St-Eugène d'Argentenay**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution #5225-05-05 - Embauche d'une ressource conjointe en voirie et d'une adjointe administrative avec la municipalité de St-Eugène d'Argentenay.

ADOPTÉ

5247-06-02

**f. Abrogation de la résolution #5231-05-05 - Demande de subvention pour la réalisation d'un sentier pédestre**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution #5231-05-05 - Demande de subvention de **20 000\$** pour la réalisation d'un sentier pédestre dans le secteur des quatre-chutes. Pour un manque d'informations, un suivi sera fait à la prochaine rencontre.

ADOPTÉ

**20. Levée de l'assemblée**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h13.

---

Rita de Launière,  
Mairesse

---

Charles Whissell,  
Directeur général par intérim